



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



CORONAVIRUS – INFORMATIONS UTILES

La Confédération et les cantons ont durci leurs mesures pour lutter contre la pandémie due au COVID-19. A ce propos :

- La hotline du canton de Berne est à disposition pour fournir des informations générales sur le coronavirus: **0800 634 634**.
- Le site du canton, www.be.ch/corona (en allemand et en français) est actualisé en permanence.
- Pour les questions d'ordre médical, il faut appeler la ligne d'information de l'Office fédéral de la santé publique au **058 463 00 00**.

Autres informations importantes :

- Pour des questions liées aux écoles enfantine et primaire, vous pouvez appeler le 032 751 24 79.
- Un groupe de citoyens a mis en place un système communautaire proposant des solutions aux personnes impactées par la propagation du nouveau coronavirus.

• Lien pour les personnes qui souhaitent proposer un service : <https://forms.gle/a5ZdLwJyG1QN49Mv7>

• Lien pour les personnes qui ont besoin d'un service :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1phBTtLmRT8ecgdhNRtPb1mjWnn7ByCJQJcbLFboASU/edit?usp=sharing>

Le contenu se met à jour automatiquement. Pour les personnes moins habituées à l'Internet, 5 coordinateurs peuvent récolter les demandes des gens qui ont besoin de services à La Neuveville. Ils répondent au 078 714 45 53 et 078 799 87 33.

Le lien vers le groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1120013031664421/about/>

CHANCELLERIE MUNICIPALE



Avis à la population Fermeture au public

Sur décision du Conseil municipal, l'accès à toutes les installations de loisirs est interdit au public. Ceci pour une durée indéterminée.

Cette interdiction concerne notamment les installations suivantes :

- Le terrain de football
- Le terrain de basket
- Les terrains de beach-volley
- Le terrain de skater-hockey
- Les places de jeux
- L'installation de Street workout

Nous vous rappelons que les rassemblements de plus de 5 personnes sont également interdits.

Pour le bien de tous, nous vous recommandons vivement de rester chez vous.

Conformément aux prescriptions mises en vigueur par la Confédération Suisse, nous vous demandons de bien vouloir respecter les mesures permettant de NOUS protéger.

Merci de votre compréhension.

La Neuveville, le 9 avril 2020

Ports communaux

Rampes de mise à l'eau et grue portuaire fermées au public

Le Conseil municipal a décidé de fermer les rampes de mise à l'eau et la grue portuaire, jusqu'à nouvel avis. Ceci afin d'éviter des activités non nécessaires sur le domaine public et de permettre de respecter les prescriptions mises en place par la Confédération Suisse afin d'éviter la propagation du Covid19. Pour le bien de tous, il est vivement recommandé de rester à la maison.

Nous vous rappelons également que les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits

La Neuveville, le 8 avril 2020

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

MISE EN PLACE D'UNE AIDE D'URGENCE POUR LES COMMERCES, ARTISANS ET INDÉPENDANTS NEUVEVILLOIS

La pandémie du coronavirus met en position difficile de nombreux commerçants, indépendants et artisans. Ceux qui se trouveraient dans une situation économique pénible en raison de celle-ci, pourront déposer une demande de soutien financier qui revêtira la forme d'un prêt sans intérêts. Celui-ci devra être remboursable sur 5 ans, mais au minimum 20 % par année dès 2021.

L'aide peut être octroyée à tous les commerçants, artisans et indépendants établis à La Neuveville. Le Conseil municipal espère ainsi apporter une bouffée d'oxygène pour leur permettre de faire face aux dépenses immédiates, dans l'attente des aides fédérale et cantonale annoncées.

Un contrat de prêt sommaire a été établi. Le document peut être téléchargé sur le site Internet communal (Actualités / http://www.laneuveville.ch/preview/fr/portrait/actualitescommunales/welcome.php?action=showinfo&info_id=911563&ls=0&sq=&kategorie_id=&date_from=&date_to). Une seule demande par raison sociale sera prise en compte. Le Conseil municipal décidera de l'octroi des prêts. Il ne sera perçu aucun émoluments ou intérêt sur les montants prêtés.

Les demandeurs qui souhaitent obtenir cette aide urgente doivent :

- fournir une brève explication écrite, chiffres à l'appui, justifiant leur requête,
- avoir une activité économique (commerce ou service) exploitée sous la forme d'une raison individuelle, à condition que son titulaire soit dûment inscrit auprès de l'agence AVS,
- démontrer la solvabilité et l'honorabilité du demandeur du prêt (extraits des poursuites et du casier judiciaire peuvent être exigés),
- avoir une activité commerciale exercée sur la Commune de La Neuveville (les indépendants de l'extérieur sont exclus).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès l'administration des finances, au 032 752 10 13. La demande proprement dite, dûment complétée, est à adresser jusqu'au 30 avril 2020 au plus tard au Conseil municipal, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

CONSEIL MUNICIPAL

Je me sens mal!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!
Peux-tu gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

Violence?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!
Peux-tu gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

✓ NOUVEAU

Garder ses distances.
Par exemple:
- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances lors des fêtes d'anniversaire.
- Garder ses distances lors de réunions.

POUR RAPPEL :

Se laver soigneusement les mains.

Eviter les poignées de mains.

Tousser et éternuer dans le creux du coude.

En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



AVIS A LA POPULATION - RAPPEL Ramassage des ordures ménagères



Nous constatons que de nombreux sacs rouges sont déposés dans les rues hors des jours définis. Durant la nuit précédant le ramassage, certains d'entre eux sont éventrés.

Nous demandons donc aux habitants de toute la localité de sortir leurs déchets ménagers, **le matin même du ramassage**, conformément à l'article 20 du règlement concernant les déchets.

Il y va de notre bien-être à toutes et à tous.

Merci pour votre compréhension.
Le service de la gestion du territoire

**"La propreté dans une ville
reflète la propreté de ses habitants !"**
#Citation de Mokthar Reguieg

LES INFOS DU MUNICIPAL 17 AVRIL 2020

RENOVATION DE LA GRUE PORTUAIRE

La grue portuaire ayant un certain âge, une inspection totale de celle-ci a été réalisée par un bureau spécialisé pour définir si une remise en état était envisageable pour permettre de l'utiliser de nombreuses années encore. Le rapport technique qui nous a été transmis confirme qu'il n'est pas nécessaire de remplacer la grue, mais qu'il convient simplement de procéder à une rénovation de certains éléments.

Des offres pour la mise en place d'une nouvelle grue ont également été demandées afin de comparer les coûts. Le remplacement de la grue coûterait entre 3 et 4 fois plus cher que la rénovation de la grue existante.

Lors de sa séance du 6 avril 2020, le Conseil municipal a donc décidé de mandater une entreprise spécialisée afin d'effectuer les travaux nécessaires à la rénovation de la grue.

La date des travaux n'a pas encore été planifiée. Un avis de travaux sera publié en temps utile dans le Courrier et sur le site Internet de la Commune.

Le service des ports (032 752 10 80) reste à votre disposition pour tout complément d'information relatif à ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérante : Corina Bove GmbH, Schlagstrasse 93, 6430 Schwyz.

Projet : Création d'un studio au rez-de-chaussée et l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment existant ; pose d'ancrage en façade est et ouest, à la rue du Collège 5, sur la parcelle no 298, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril 2020 au 18 mai 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 avril 2020
Municipalité de La Neuveville

Consultez la Feuille officielle en ligne

www.imprimerieducourrier.ch

Ancien district de La Neuveville

L'ÂGE FLEXIBLE DE LA RETRAITE PERMET UNE RETRAITE ANTICIPÉE

L'âge ordinaire de la retraite

L'âge ordinaire de la retraite des hommes est fixé à 65 ans. **En 2020, les hommes nés en 1955 ont droit à la rente.**

L'âge ordinaire de la retraite des femmes est fixé à 64 ans. **En 2020, les femmes nées en 1956 ont droit à la rente.**

Anticipation ou ajournement de la rente de vieillesse

Le système de retraite flexible mis en place permet aux femmes et aux hommes

- de l'**anticiper de 1 ou 2 ans** (une durée d'anticipation calculée en mois n'est pas prévue), ou
- de la **retarder d'au moins 1 à 5 ans**.

La personne qui décide d'anticiper sa rente touchera une rente réduite tout au long de sa retraite. A l'inverse, celle qui l'ajourne aura une rente majorée tout au long de sa retraite. La réduction comme le supplément sont périodiquement adaptés (en même temps que les rentes) à l'évolution des salaires et des prix.

Une personne mariée peut demander un versement anticipé ou différé de sa rente, indépendamment de son conjoint. Dans le cas de figure d'un couple par exemple, l'épouse peut très bien de-mander sa rente avant l'âge ordinaire de la retraite tandis que le mari l'ajourne.

Anticipation de la rente

Pour demander l'anticipation de la rente, **il faut remplir suffisamment à l'avance le formulaire officiel**. La demande doit être déposée au moins trois mois avant la date d'anniversaire à partir de laquelle la rente anticipée devra être versée. Sinon, la rente ne pourra être anticipée qu'à partir de l'anniversaire suivant. **Il n'est pas possible de déposer une demande avec effet rétroactif.**

La personne qui perçoit une rente anticipée doit continuer à cotiser à l'AVS. Le calcul des rentes ne tient pas compte des cotisations versées durant la période d'anticipation. Pour les rentiers et les rentières encore actifs, un certain montant du revenu est exempté de la cotisation AVS. Or, les bénéficiaires d'une rente anticipée **ne peuvent pas** faire valoir cette franchise durant la période d'anticipation. Les personnes se trouvant dans une situation économique modeste ont-elles la possibilité de toucher, elles aussi, une rente anticipée ? La possibilité leur est offerte puisqu'elles ont, à certaines conditions, droit aux prestations complémentaires durant la période d'anticipation.

Important: aucune rente pour enfant n'est versée durant la période d'anticipation. Les rentes de survivants perçues en lieu et place d'une rente de vieillesse anticipée sont réduites du même montant que celle-ci.

Ajournement de la rente

La personne arrivant à l'âge de la retraite peut demander l'ajournement de la rente pour une période d'au moins 1 an jusqu'à un maximum de 5 ans au moyen du formulaire officiel. La rente s'augmente alors du supplément d'ajournement.

La demande de rente peut être à nouveau déposée – également au moyen du formulaire officiel - en tout temps durant l'ajournement; ainsi la période d'ajournement ne doit pas être fixée à l'avance.

Le supplément d'ajournement, déterminé selon un montant fixe calculé en pourcentage de la moyenne de la rente ajournée, correspond à la contre-valeur d'assurance technique de la rente non touchée durant l'ajournement: ce supplément augmente en fonction de la durée de l'ajournement.

Renseignements

Les agences AVS donnent gratuitement tout renseignement et tiennent également à disposition les formulaires et mémentos sur lesquels figurent entre autres les taux d'anticipation et d'ajournement des rentes. Vous trouverez d'autres informations, des mémentos et des formulaires sur notre site www.akbern.ch ou sur le site www.ahv-iv.info (rubrique mementi).

Caisse de compensation du canton de Berne
état 2020



STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS COVID-19



Le BiblioBus interrompt immédiatement toutes ses tournées, dès le 16 mars 2020, conformément aux directives cantonales visant à limiter l'épidémie du Covid-19.

Tous les délais de prêts sont prolongés automatiquement jusqu'à la fin des mesures sanitaires.

Les rappels sont aussi suspendus.

Avis de construction

Requérant : Monsieur Jean-François Bourquin, Rte de Lamboing 36, 2517 Diesse.

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 2173, au lieu-dit : "Entre les Chemins 175", commune de Nods.

Projet : démolition et reconstruction du chalet existant, démolition partielle de l'annexe Est et de l'annexe au Nord du bâtiment en compensation de l'agrandissement du nouveau chalet.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : Les prés boisés (art. 66 RCC).

Dégagements : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2020, auprès de l'administration communale de Nods. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal



Nouvelles de l'administration

Coronavirus

Le canton de Berne applique l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture

Le Conseil-exécutif bernois a adopté l'ordonnance d'exécution de l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture édictée par le Conseil fédéral le 20 mars 2020. Il a approuvé dans le même temps le contrat de prestations à ce sujet entre la Confédération et le canton de Berne. L'Office cantonal de la culture peut donc statuer dès maintenant sur les demandes de soutien présentées.

La Confédération veut atténuer les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus dans le secteur de la culture pour en préserver la diversité. Elle a mis en place à cet effet des aides d'urgence et un dispositif d'indemnisation des pertes financières en faveur des acteurs et des entreprises culturels. Elle a confié au canton de Berne la mise en œuvre des mesures suivantes : possibilité pour les entreprises culturelles à but non lucratif de demander au canton des prêts remboursables sans intérêts pour assurer leurs liquidités ; possibilité pour les acteurs et les entreprises culturels indépendants de demander une indemnité pour amortir les coûts découlant des mesures de lutte contre le coronavirus. Des informations et des outils d'aide à la décision sont publiés sur le site internet de l'Office de la culture/Encouragement des activités culturelles Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre du canton de Berne. Les acteurs culturels peuvent y déposer une demande en ligne.

Suite à sa décision de principe du 26 mars 2020 de soutenir le secteur de la culture en lui allouant plusieurs millions de francs sur les recettes des loteries, le Conseil-exécutif vient d'approuver une contribution extraordinaire de 15 millions sur le Fonds de loterie.

Séance du Conseil-exécutif entièrement consacrée à la crise du coronavirus

Lors de sa réunion extraordinaire du jour pendant les vacances de printemps, le Conseil-exécutif a traité exclusivement des affaires liées aux conséquences du coronavirus. Il a modifié l'ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus pour adapter rétroactivement la réglementation sur les take-aways, qui ont maintenant l'autorisation de rester ouverts sept jours sur sept jusqu'à 21 heures.

En outre, le gouvernement cantonal a approuvé des contributions en faveur des destinations et de BE!Tourisme SA pour compenser partiellement les pertes réalisées sur la taxe d'hébergement. Les décaissements de plus de 500'000 francs devront être avalisés par le Conseil-exécutif. Pour permettre aux destinations et à BE!Tourisme SA de poursuivre leur activité, les paiements doivent intervenir fin avril 2020 au plus tard.

Subvention du Fonds de loterie

en faveur de l'aide en cas de catastrophe

Le Conseil-exécutif a accordé 150'000 francs à la Croix-Rouge suisse. Cette contribution affectée à l'aide en cas de catastrophe sera prélevée sur le Fonds de loterie. Société nationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge suisse soutient ses sociétés sœurs qui luttent contre le coronavirus dans d'autres pays. Ces fonds iront à des campagnes d'information et de prévention à destination du public et à l'achat de matériel de protection.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Le Conseil communal

FERMETURE TEMPORAIRE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison de l'aggravation de la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous informons les citoyens que les guichets de l'administration communale sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020, pour une période indéterminée.

Il est cependant possible de contacter l'administration, soit par

- Téléphone : 032 315 70 70
- Courriel : info@leplateaudiedesse.ch
- Courrier postal : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Il vous est également loisible de déposer vos lettres ou autres communications importantes dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, disposée à l'entrée extérieure, à proximité du panneau détaillant les heures d'ouverture.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture des guichets, vous pouvez également appeler le Maire au 079 444 78 87.

Des temps supplémentaires d'attente pour le traitement administratif des dossiers sont à prévoir

Le personnel technique, quant à lui, poursuivra ses missions sur le terrain

Prêles, le 16 mars 2020

L'administration communale

**SOUTIEN AUX AÎNÉS
(COURSES, PAIEMENTS,...)**

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

**RECHERCHE DE MEMBRE
COMMISSION SCOLAIRE COLLÈGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

À la suite de l'élection de Mme Catherine Favre Alves au Conseil communal, nous sommes à la recherche d'une personne pour la remplacer au sein de la Commission scolaire du Collège du district de La Neuveville, afin d'y représenter notre commune.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudiedesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, d'ici au 30 avril 2020.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

**ANIMATION MUSICALE AU CENTRE DE NOS VILLAGES PAR DJ YAKARI
SAMEDI 18 AVRIL 2020**

Nous avons le plaisir de vous annoncer le passage de DJ Yakari (M. Steve Buraglio) au centre de nos trois villages le samedi 18 avril 2020.

Afin d'animer un peu le confinement, il diffusera de la musique avec son bus musical :

à Prêles	entre 16h00 et 17h00
à Diesse	entre 17h30 et 18h30
à Lamboing	entre 19h00 et 20h00

D'avance nous remercions la population de ne pas se regrouper au point de diffusion, mais de profiter de la musique de chez soi ou à distance. En cas de non-respect, l'animateur se verra malheureusement contraint de cesser la diffusion.

Le Conseil communal espère que ces quelques instants musicaux vous feront passer un agréable moment.

Le Conseil communal

11 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Aufgrund der aktuellen Situation müssen alle Anlässe, inklusive Gottesdienst, ausfallen oder verschoben werden. Wer ein seelsorgerliches Gespräch wünscht, kann gerne Kontakt aufnehmen mit der diensthabenden Pfarrperson oder mit Pfr. Peter von Salis.

(Tel. 078 741 37 64, petersalis@hispeed.ch)

Pikettdienst und Seelsorge

11. bis 18. April: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)

19. bis 24. April: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Afin de respecter les directives sanitaires fédérales du 16 mars 2020, valables jusqu'au 19 avril 2020, les décisions suivantes ont été prises, valables dès maintenant jusqu'à nouvel avis : toutes les messes dominicales, de jours de fêtes et de semaine, sont supprimées.

Toutes les activités et rencontres pastorales, ainsi que les rencontres de groupes externes à nos paroisses, sont supprimées. La réception de notre secrétariat reste fermée au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au 079 352 38 12. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch.

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Une brochure pour Pâques à été envoyée aux personnes âgées du Plateau. Elle est composée de dessins, photos,

textes exprimant les messages des enfants pour encourager nos aînés. Ces brochures sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou stroueche@gmail.com) Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1, 7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com

032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE - LA NEUVEVILLE

Hotline 079 190 80 60

Un numéro pour parler, poser des questions, se poser des questions...

**N'hésitez pas, appelez-nous !
Du lundi au dimanche 7/7 jours
de 17h à 20h**

Un membre du groupe

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur

demande : 032 315 21 32

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. Fermé jusqu'à nouvel avis.

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Parler pour se libérer

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch


Tel 143

La Main Tendue

Conseils aux parents de Pro Juventute

Pour les parents, en toute circonstance.



058 261 61 61

conseils-aux-parents.projuventute.ch



Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence